



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 93199

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des associations de lutte contre les exclusions face à la baisse des crédits consacrés au financement de l'aide au logement temporaire (ALT). L'ALT procure une aide indispensable aux associations logeant à titre temporaire des personnes en difficulté qui ne bénéficient pas des aides personnelles au logement compte tenu de la courte durée de leur séjour. Ce financement permet le fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence. Ainsi, ces associations risquent d'être contraintes de restreindre le nombre d'appartements qu'elles gèrent et le nombre de places d'hébergement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour permettre à ces associations d'assumer pleinement leur mission auprès des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93199

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4602